

COMMUNIQUÉ CFTC FINANCES

Audioconférence du 2 avril 2021 avec la Secrétaire Générale

Une audioconférence s'est tenue entre la Secrétaire Générale et les fédérations ministérielles suite aux annonces du Président de la République.

En préambule, la Secrétaire Générale a fait les annonces suivantes :

1) A l'heure actuelle, les ASA garde d'enfant ne sont accordées qu'aux agents qui ne peuvent pas télétravailler ou si l'agent peut télétravailler mais que son enfant est handicapé. Mais à titre dérogatoire une nouvelle disposition va entrer en vigueur. Des ASA pourront être accordés aux agents, hors période de vacances scolaires, même s'ils exercent des fonctions télétravaillables pour assurer la garde d'un enfant à condition que son enfant soit en maternelle ou à l'école primaire. L'agent devra en faire la demande à son chef de service en attestation sur l'honneur qu'il ne peut pas faire garder son enfant. Cette mesure ne pouvant être accordée qu'à un seul des deux parents. Cette mesure est à mettre en corrélation avec les nécessités de service et donc pas systématique.

2) Les dates des vacances de Pâques ont été modifiées. Les agents peuvent déplacer leurs dates de congés pour rentrer dans les nouvelles dates des vacances scolaires. Les chefs de service devront examiner ces situations au cas par cas en tenant compte des nécessités de service et des contraintes personnelles.

3) Le déploiement du dispositif de vaccination au ministère est en cours.

4) Ce nouveau confinement n'implique pas un retour au Plan de Continuité d'Activité. Dans ce cadre, toutes les missions de notre ministère doivent donc être assurées.

L'alliance CFDT/CFTC a pour sa part demandé :

- que les agents puissent disposer d'une ASA pour aller se faire vacciner ;
- le nombre de médecins de prévention prévus dans le dispositif de vaccination et de centres de vaccination mis en place ;
- certains agents doivent être prioritaires pour se faire vacciner comme les douaniers de la surveillance ou les agents douaniers en charge de l'accueil ;
- l'usage des masques FFP2 ;
- les cadres B stagiaires vont commencer leur stage le 12 avril. Pourront-ils bénéficier du télétravail pendant les 4 semaines de "confinement"? La plupart des chefs de services qui les accueillent leur refusent le télétravail à ce jour. S'ils ne peuvent pas télétravailler, et qu'ils ont des enfants dont les crèches ou les écoles ferment, seront-ils placés en ASA ?
- période de confinement et ASA = retrait de jours de congés ?;
- il existe de nombreux clusters dans notre administration. Quelles sont les directives dans un cas de cluster avéré ;
- il est de nouveau demandé le remboursement des frais des télétravailleurs ;

- que le nouveau dispositif dérogatoire des ASA soient accordées à tous les parents ayant un enfant de moins de 16 ans ;
- la fermeture des accueils des centres des finances publiques ;
- la suspension des réformes en cours ;
- l'activation des Plans de Continuité d'Activité ;
- l'alliance a rappelé que le moral des agents était au plus bas.

Dans ses réponses la Secrétaire Générale n'a fait que préciser le nouveau dispositif d'ASA et n'a pas répondu aux nombreuses questions posées par les organisations syndicales. Toutefois, il apparaît que s'agissant des clusters, c'est l'ARS qui fixe son intervention et les mesures qui doivent être prises.

Pour les congés il faudra réorganiser les plannings en tenant compte des nécessités de service mais il n'y aura pas de date de congés imposés.

La CFTC FINANCES regrette que cette audioconférence n'ait apporté aucune réponse à toutes les questions que se posent les agents. La seule annonce que l'on retient c'est le nouveau dispositif d'ASA qui n'a de nouveau que le nom, puisque tout est soumis aux nécessités de service dont on sait qu'elles primeront (toutes les missions étant maintenues). Au final, demandez ce dont vous avez besoin on vous expliquera comment vous en passer !!!



CONTACT PRESSE CFTC :

Mail : federation.cftcfinances@gmail.com